

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 23 Octobre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 Octobre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle des fêtes de Saint-Etienne d'Albagnan.

Étaient présents : André AROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Jean ARACS à Bernard FONTES ; Jean-Yves DUFAUD à Béatrice FALCOU ; Michel LIGNON à Jean-Marc SALEINE ; Alain MOULY à Patrick CABROL ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD

Étaient absents : Robert AZAIS ; Michel CARQUET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Jacques PLANES ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Dominique VIDAL

A été élu secrétaire de séance : Sylvie MIQUEL



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	31
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	37

Délibération n° : 2025.10.23/132

Objet : Compétence GeMAPI sur le fleuve Aude = transfert de la compétence « Gestion du fleuve Aude » au SMMAR

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

VU la délibération n° 2017.14.09/111 relative au transfert de la compétence GeMAPI dans son intégralité au Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC), adhérent du SMMAR EPTB Aude ;

VU la délibération n° 2025.02.27/028 sollicitant l'adhésion à la carte pour la compétence optionnelle « Gestion du fleuve Aude » au SMMAR ;

CONSIDERANT que les communes ont été notifiées de cette décision ;

CONSIDERANT que le SMMAR EPTB AUDE a modifié ses statuts en conséquence ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de transférer la compétence GeMAPI codifiée à l'article L211-7 alinéa 12.5.8 au SMMAR EPTB AUDE ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein du collège des EPCI ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (37 POUR)**

- **Transfère** la compétence GeMAPI codifiée à l'article L211-7 alinéa 12.5.8 au SMMAR EPTB AUDE pour la « gestion du fleuve Aude » ;
- **Désigne** Jean-Pierre BARTHES comme délégué titulaire et Bruno ORTIZ comme délégué suppléant pour représenter la collectivité au sein du collège des EPCI ;
- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Sylvie MIQUEL

Le Président
Patrick CABROL